conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Gryfilen® H25-NAS

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit		
Dénomination chimique	1-propène, homopolymère	
Dénomination commercial	Gryfilen	
Code du produit	H25-NAS	
NoCAS	9003-07-0	
NoCE	618-352-4	
Autres moyens d'identification	Polypropylène, Homopolymère de polypropylène, PP	
Forme du produit	Granulés. Ce produit est constitué de microparticules de polymère synthétique.	
1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées		
Utilisations identifiées pertinentes	Utilisation industrielle: fabrication d'articles en plastique par moulage par injection, thermoformage, extrusion, soufflage ou autres procédés de conversion.	
Utilisations déconseillées	Autres que ceux énumérés ci-dessus.	
1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité		
Fournisseur	Grupa Azoty POLYOLEFINS S.A. ul. Kuźnicka 1 72-010 Police, POLOGNE commercial@grupaazoty.com	
1.4. Numéro d'appel d'urgence		
Service d'urgence	Répartiteur de l'entrepris: +48 726 120 316 Grupa Azoty Zakłady Chemiczne "Police" S.A. Brigade des pompiers: +48 91 317 1998 Numéro de téléphone d'urgence général: 112	

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1. Classification de la substance ou du mélange	Non classé comme substance ou mélange dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil.
2.2. Éléments d'étiquetage	N'est pas une substance ou un mélange dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

2.3. Autres dangers	
Dangers pour la santé humaine	Ce produit se présente sous la forme de granulés. Dans des conditions d'utilisation appropriées, aucun effet néfaste aigu ou chronique sur la santé humaine n'est à craindre. Des poussières peuvent se former, sans exclure d'autres moyens, pendant le transport, le traitement et/ou la manipulation. L'inhalation de poussières peut irriter les organes respiratoires. Le produit fondu peut provoquer de graves brûlures par contact avec la peau ou les yeux. Les vapeurs formées par le traitement à des températures plus élevées peuvent irriter le système respiratoire et les yeux.
Dangers pour l'environnement	Pas d'effets nocifs sur l'environnement. Il s'agit d'une substance étrangère dans l'environnement qui se dégrade très lentement. La dégradation est principalement causée par l'irradiation UV. La substance est insoluble dans l'eau.
Autres informations	Inflammable, mais ne s'enflamme pas facilement. Des substances dangereuses et irritantes peuvent être libérées par la combustion. La poussière est explosive: une concentration de poussière en suspension dans l'air supérieure à la limite inférieure d'explosivité peut entraîner un risque d'explosion. Le produit peut se charger électrostatiquement.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS		
3.1. Substances Pas applicable.		
3.2. Mélanges		omopolymère de oroduit est constitué de polymère synthétique.
Ingrédient	NoCAS	% masse/masse
Ingrédient 1-propène, homopolymère	NoCAS 9003-07-0	% masse/masse >99

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS		
4.1. Description des mesures de premiers secours		
Conseils généraux	Aucune mesure de précaution particulière n'est nécessaire. En cas de problèmes de santé ou d'incertitude, consulter un médecin et lui communiquer les informations	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

	contenues dans cette fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation	En cas d'inhalation de poussières ou de vapeurs irritantes, déplacer la personne affectée à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
En cas de contact avec les yeux	Si la poussière irrite les yeux, rincez-les avec de l'eau ou éliminez la poussière comme toute autre contamination physique courante. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
En cas de contact avec la peau	Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. Des mesures d'hygiène générales doivent être prises. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon en cas d'irritation gênante. En cas de contact avec le polymère fondu, ne pas retirer le produit de la peau. Refroidir la zone affectée avec de l'eau courante fraîche et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion d'une plus grande quantité, consulter un médecin spécialisé.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	L'inhalation de poussières peut irriter les organes respiratoires. L'inhalation prolongée de fortes doses de vapeurs de décomposition peut provoquer des maux de tête ou une irritation des organes respiratoires. Le polymère fondu provoque des rougeurs et des brûlures.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
5.1. Moyens d'extinction		
Moyens d'extinction appropriés	Incendie de faible ampleur: matériel d'extinction à sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse. Incendie - intensif: eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse.	
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau fort. Les jets d'eau directs sur des matériaux fondus et brûlants doivent être évités afin de ne pas disperser les matériaux et de ne pas propager l'incendie.	
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange		
Dangers particuliers en cas d'incendie	La combustion produit des gaz irritants et des fumées denses. Des oxydes de carbone (CO et CO ₂) peuvent se former.	
Dangers particuliers d'explosion	Pendant le transport du produit (par exemple, le remplissage ou la vidange des silos, des	



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

réservoirs, des trémies, etc.), des particules de poussière peuvent se former sur les sites de production et, après accumulation, peuvent s'enflammer ou exploser à la suite de l'induction d'une charge électrostatique. Des mesures contre la charge électrostatique sont donc nécessaires (mise à la terre, mesures pour une décharge électrostatique sûre) pour ces sites.

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtements de protection complets et appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1. Precautions individuelles, equipement de protection et procedures d'urgence		
6.1.1. Pour les non-secouristes	Les granulés déversés peuvent entraîner un risque de glissade et de chute. Aspirer ou balayer les matériaux répandus. Porter un équipement de protection individuelle approprié pendant toutes les activités de nettoyage. Éviter les zones où se trouvent des poussières dispersées dans l'air. Ne pas inhaler la poussière. Éviter tout contact du matériau fondu avec la peau ou les yeux. En cas de danger, évacuer le personnel vers une zone sûre.	
6.1.2. Pour les secouristes	En cas de grand incendie, protéger les personnes, les stockages et tous les autres objets proches du feu avec de l'eau pulvérisée. Évacuer la zone. Assurer une ventilation adéquate. Tenir compte du risque d'atmosphères potentiellement explosives. Des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome sont nécessaires.	
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer le produit déversé dans le système de canalisation. Ne pas déverser dans les eaux de surface. Ne pas rejeter dans l'environnement. Il est recommandé de mettre en œuvre des systèmes et des pratiques qui empêchent le déversement accidentel de plastiques dans l'environnement. Veillez à ce que votre chantier soit correctement préparé afin d'éviter les pertes et de faciliter le nettoyage.	
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Pour un confinement adéquat, il est recommandé d'installer des systèmes de confinement de zone particulier à chaque aire de manipulation des granulés et des systèmes de confinement, au niveau de l'usine entière, qui est efficace pour contrôler la libération des granulés dans les usines couvrant une	



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

large zone et manipulant de grands volumes de granulés. Les protections (grilles, tamis) doit être appliquée avec la maille du tamis inférieure au plus petit des granulés utilisés dans l'usine. Pour éviter l'obturation et l'inondation, il faut nettoyer régulièrement les tamis et systématiquement. Mettre en place des déflecteurs, des barrages flottants et des chicanes dans les fossés ou les bassins de confinement. Utiliser des écumeurs de surface ou des systèmes d'aspiration pour enlever les granulés accumulés. Employer des méthodes de nettoyage à sec dès que possible. Installer des systems centraux d'aspiration lorsque c'est pratique. Balayer ou aspirer les matériaux déversés à l'aide d'outils/ équipements ne produisant pas d'étincelles et les placer dans des emballages appropriés (big-bags) ou des conteneurs propres conçus pour minimiser les risques de rupture et de fuite de matériaux. Mettre à disposition des bacs de récupération à utiliser sur toutes les vannes de déchargement des camions ou wagons. Installer des tuyaux de connexion équipés de vannes qui se ferment automatiquement en cas de rupture du raccordement. En fonction du niveau de contamination, le

En fonction du niveau de contamination, le matériau déversé peut être revendu, recyclé ou éliminé d'une autre manière conformément à la législation applicable en matière de gestion des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour la protection individuelle, se référer à la rubrique 8 de cette Fiche de Données de Sécurité.

Pour les considérations relatives à l'élimination, se référer à la rubrique 13 de cette Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation de poussières et les décharges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières.

Prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour assurer la protection contre l'incendie (il est interdit de travailler avec des flammes nues, d'éteindre les sources d'inflammation potentielles, de ne pas fumer). Empêcher les rejets accidentels du matériau dans l'environnement au cours de la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Les installations de stockage doivent répondre à toutes les exigences en matière de sécurité incendie pour les bâtiments, et tous



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

les appareils électriques doivent être conformes aux réglementations applicables. Stocker le produit dans un entrepôt sec, bien ventilé et couvert. Protéger de la lumière directe du soleil. Température de stockage recommandée: -20°C à + 40°C. Le produit doit être conservé à au moins 1 m des sources de chaleur. Empêcher toute fuite accidentelle du produit dans l'environnement pendant le stockage.

Il est déconseillé d'empiler les palettes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non spécifié.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques

Identité chimique	Type (TWA, 8 h)	Limite d'exposition en mg/m ³
	PEL (OSHA)	15 - poussière totale 5 - poussière respirable
	TLV (ACGIH)	10 - poussière inhalable 3 - poussière respirable
Poussière de polypropylène	OEL (Lettonie)	5
	PEL (République tchèque)	5
	NPEL _c (Slovaquie)	5 - poussière inhalable
	PC (Chine)	5 - poussière inhalable
Polypropylène, homopolymère (non stabilisé)	IPRD (Lituanie)	10

8.1.2. Procédures de contrôle recommandées	Méthode recommandée pour la surveillance des poussières de polypropylène dans l'air sur le lieu de travail: gravimétrie et compteur de poussières.	
8.1.3. Contaminants atmosphériques formés	Non spécifié.	
8.1.4. DNEL ou PNEC	Non spécifié.	
8.1.5. Recommandation sur les niveaux de contrôle	Non spécifié.	
8.2. Contrôles de l'exposition		
8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Prévoir des postes de lavage des yeux et des douches de sécurité facilement accessibles. En cas de formation de poussière, utilisez une ventilation adéquate. Il est recommandé d'installer un système de ventilation au-dessus des appareils de traitement pour évacuer les vapeurs du polypropylène fondu.	
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Des équipements de protection et de certification appropriés doivent être utilisés. Il est recommandé aux travailleurs de porter les	

suivants:

équipements de protection individuelle



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

La protection des yeux/du visage: goggles de sécurité ou lunettes de sécurité conformément à la norme EN ISO 16321.

<u>La protection de la peau:</u> des vêtements de protection conformément à la norme EN ISO 13688.

Protection des mains: des gants de protection appropriés conformément à la norme EN ISO 374.

Jambes: aussures fermées, antidérapantes conformément à la norme EN 13832.

<u>La protection respiratoire:</u> un système de ventilation évacuant les poussières et les vapeurs est normalement nécessaire; s'il n'est pas adéquat, utiliser un respirateur conformément à la norme EN 143.

La protection contre les risques thermiques: Lors de manipulations à haute température, utilisez des gants en tissu composite paraaramide/carbone, avec une isolation thermique jusqu'à 270°C minimum, et des manches en cuir pour la protection de l'avantbras.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques pour éviter les rejets accidentels de matières plastiques dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique: granulés solides
- · Couleur: translucide à blanche
- Odeur: léger
- Point de fusion: 120 190°C
- Point d'ébullition: pas de données disponibles
- · Inflammabilité: le polymère brûle mais ne s'enflamme pas facilement
- Limites inférieure d'explosion (poussière): 32 g/m³
- · Limites supérieure d'explosion: pas de données disponibles
- · Point d'éclair: pas de données disponibles
- Température d'auto-inflammation: pas de données disponibles
- Température de décomposition: pas de données disponibles
- pH: pas de données disponibles
- Viscosité cinématique: pas de données disponibles
- Solubilité: insoluble in water
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): no data available
- Pression de vapeur: pas de données disponibles
- Densité et/ou densité relative: 0,890 1,000 g/cm³
- Densité de vapeur relative: pas de données disponibles
- · Propriétés oxydantes: aucune
- Caractéristiques des particules: granulés

9.2. Autres informations



POLYOLEFINS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique	Non spécifié.
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité	Restreint en tant que microparticules de polymère synthétique conformément à l'entrée n° 78 de l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1. Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation. Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. Pas de propriétés oxydantes.
10.4. Conditions à éviter	Le produit est stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées. Éviter de chauffer à plus de 300°C. Tenir à l'écart des sources d'ignition et des décharges électrostatiques.
10.5. Matières incompatibles	Chlore, fluor, agents oxydants puissants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit. La décomposition à des températures plus élevées dans l'atmosphère peut produire du CO, du CO ₂ et du H ₂ O.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

- toxicité aiguë: pas de données disponibles
- · corrosion cutanée/irritation cutanée: pas de données disponibles
- · lésions oculaires graves/irritation oculaire: pas de données disponibles
- sensibilisation respiratoire ou cutanée: pas de données disponibles
- · mutagénicité sur les cellules germinales: pas de données disponibles
- cancérogénicité: pas de données disponibles
- toxicité pour la reproduction: pas de données disponibles
- toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: pas de données disponibles
- toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: pas de données disponibles
- danger par aspiration: pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour la santé humaine.
	Ce produit ne présente pas de toxicité aiguë. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

avoir d'effets nocifs. Peut provoquer un étouffement en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1. Toxicité	Non spécifié.
12.2. Persistance et dégradabilité	Ce produit n'est pas facilement biodégradable. Il s'agit d'une substance étrangère dans l'environnement qui se dégrade très lentement. La dégradation est principalement causée par l'irradiation ultraviolette. Le produit est insoluble dans l'eau.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié.
12.4. Mobilité dans le sol	Non spécifié.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas de données disponibles.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas de données disponibles.
12.7. Autres effets néfastes	Non spécifié.

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes recommandées pour l'élimination
du produit

En fonction du niveau de contamination, les déchets de produits peuvent être réutilisés, revendus, recyclés ou éliminés d'une autre manière conformément à la législation applicable en matière de gestion des déchets. Ne pas déverser les déchets de polymères dans les égouts, sur le sol ou dans les réseaux d'eaux pluviales. En cas de déversement accidentel du produit (granulés de polymère), éviter que le produit ne pénètre dans le système de canalisation. Aspirer ou balayer mécaniquement et transporter en vue d'un traitement ultérieur, d'un recyclage ou d'une élimination conformément à la législation en vigueur en matière de gestion des déchets. Tous les déchets collectés doivent être emballés, étiquetés, transportés et éliminés ou récupérés conformément aux procedures "zéro perte de granules" et autres bonnes pratiques d'ingénierie applicables.

Méthodes recommandées pour l'élimination

Recyclage, revente, utilisation de déchets énergétiques, utilisation comme carburant alternatif.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.



POLYOLEFINS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	Non réglementé.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non réglementé.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non réglementé.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non réglementé.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil. Cette restriction à la mise sur le marché des microplastiques polymères ne s'applique pas aux microparticules polymère synthétique, en tant que substances seules ou dans des mélanges, destinées à être utilisées sur des sites industriels.

Le produit n'est pas inclus dans la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation.

Le produit n'est pas inclus dans l'annexe XIV du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le produit n'est pas classé comme substance ou mélange dangereux selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil.

Le produit n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Le produit n'est pas soumis au règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Le produit n'est pas soumis au règlement (UE) 2024/590 du Parlement européen et du Conseil du 7 février 2024 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.
	ete reatisee.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications apportées à la version précédente de la fiche de données de sécurité

- 1. Première version de la FDS.
- 2. Mise à jour des sections 1 à 16.

Explanation of abbreviations and acronyms:

- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (en anglaise *The American Conference of Governmental Industrial Hygienists*)
- · CAS: identifiant unique du produit chimique attribué par le Chemical Abstracts Service
- CE: Communauté européenne
- CLP: Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DNEL: niveau dérivé sans effet niveau d'exposition chimique au-dessus duquel l'homme ne doit pas être exposé [mg/kg, mg/l]
- EN: Norme européenne
- FDS: Fiche de Données de Sécurité



POLYOLEFINS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

- IPRD: Valeur limite d'exposition à long terme
- ISO: Organisation internationale de normalisation (en anglaise *International Organisation for Standarization*)
- No.: numéro
- NPEL_c: les limites d'exposition maximales autorisées pour les aérosols solides ayant un effet irritant prédominant
- OEL: Limite d'exposition professionnelle (en anglaise Occupational Exposure Limit)
- OMI: Organisation Maritime Internationale
- ONU: Nations unies
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail (en anglaise *Occupational Safety and Health Administration*)
- PBT: persistants, bioaccumulables et toxiques
- PC: Concentration admissible (en anglaise *Permissible Concentration*)
- PEL: Limite d'exposition admissible (en anglaise *Permissible Exposure Limit*)
- PNEC: concentration prévisible sans effet concentration d'une substance chimique audessous de laquelle il ne devrait pas y avoir d'effets nocifs sur les organismes des écosystèmes considérés [mg/kg, mg/l]
- PP: Polypropylène
- REACH: Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimique
- TLV: valeur limite d'exposition (en anglaise *Threshold Limit Values*)
- TWA: moyenne pondérée dans le temps (en anglaise total weight average)
- UE: Union européenne
- UV: Ultraviolet
- vPvB: très persistants et très bioaccumulables

Avis de non-responsabilité: Les informations fournies sont conformes à l'état actuel des connaissances et de l'expérience, ainsi qu'aux réglementations de l'UE. Elles contiennent les informations nécessaires pour garantir la sécurité, la santé et la protection de l'environnement. Ces données ne remplacent pas les spécifications de qualité et ne doivent pas être considérées comme une garantie de l'adéquation et de l'utilisabilité de ce produit dans une application spécifique. Il est de la seule responsabilité du client de se conformer aux réglementations locales applicables. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été obtenues à partir de sources jugées fiables. Néanmoins, ces informations sont fournies sans aucune garantie quant à leur exactitude. Certaines informations présentées et conclusions tirées dans ce document proviennent de sources externes. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent être hors de notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de coût résultant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination de ce produit. Si le produit est utilisé dans la fabrication d'un autre produit, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité peuvent ne pas s'appliquer. Avant d'utiliser ce produit dans le cadre d'une nouvelle recherche expérimentale ou d'un nouveau processus technologique, il convient de procéder à des essais approfondis de compatibilité et de sécurité des matériaux. Veillez à respecter toutes les législations réglementaires nationales/locales. Ce document a été préparé avec le plus grand soin, mais nous déclinons toute responsabilité en cas de blessures résultant de son utilisation.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ